

15ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 2136 | De M. Olivier Dassault (Les Républicains - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > santé | Tête d'analyse >Prévention santé pour les hommes | Analyse > Prévention santé pour les hommes. |
| Question publiée au JO le : 17/10/2017 Réponse publiée au JO le : 10/07/2018 page : 6118 Date de renouvellement : 15/05/2018 | | |

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les actions en prévention santé pour les hommes. Alors que le suivi des femmes est particulièrement organisé depuis le plus jeune âge, le support de prévention est bien différent pour les hommes. Ils ne bénéficient plus d'un « bilan de santé » vers 18-20 ans à l'occasion du service militaire, ni d'un examen médical et d'un bilan sanguin pris en charge à 100 %, au décours d'une grossesse de leur conjoint par exemple. Il propose de remédier à cette différence de traitement en prenant en compte le calendrier vaccinal, comme support de prévention aussi bien des femmes que des hommes. Les rappels 25 et 45 ans prévus dans le calendrier pourraient être l'occasion d'une consultation de prévention et d'un bilan sanguin de dépistage des anomalies métaboliques +/- pathologies virales. Enfin, pour optimiser cette action, il souhaite savoir si le Gouvernement compte demander aux caisses d'assurance maladie d'adresser à chaque assuré social, à l'occasion de son 25ème et de son 45ème anniversaire, un courrier type, l'invitant à se rendre chez son médecin traitant pour une consultation de prévention et le rappel de vaccination.

Texte de la réponse

Les actions de prévention santé ont fait l'objet d'un plan Priorité prévention, affirmant ainsi l'importance des démarches de prévention dans la population à tous les âges de la vie. Le plan national de santé publique rappelle le constat d'une espérance de vie plus faible des hommes par rapport aux femmes en France, attribué au poids de la mortalité prématurée chez les hommes. Les leviers prioritaires portent sur la prévention des facteurs de risque qui touchent toute la population, mais en particulier les hommes et plusieurs mesures sont déclinées : lutte contre le tabagisme, la sédentarité, l'alimentation déséquilibrée, l'usage nocif d'alcool, la santé sexuelle etc. Concernant le repérage des risques au niveau individuel, la revue Cochrane (Krogsbøll BMJ 2012) a conclu à l'absence de données probantes sur les bilans de santé généraux en population générale adulte. Les démarches de repérage des risques et de dépistage doivent être poursuivies, dès lors que leur utilité est reconnue par la Haute autorité de santé (HAS). La recommandation du dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse ainsi aux hommes et aux femmes de 50 à 75 ans et concernant le risque de viroses chroniques, le plan national de santé publique prévoit des stratégies ciblées pour certains groupes, tels les hommes ayant des rapports avec d'autres hommes. Les dépistages actuels spécifiques aux hommes s'appuient sur les préconisations de la HAS qui est actuellement missionnée pour élaborer une recommandation de modèle de repérage périodique du risque vasculaire des individus à risque vasculaire élevé. La feuille de route de santé sexuelle annoncée par la ministre des solidarités et de la santé en mars 2018 propose de transformer la consultation longue infections sexuellement transmissibles (IST)

/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans vers une consultation longue « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes. En effet, parce qu'elle valorise l'implication des médecins de ville, l'instauration d'une consultation longue consacrée à la prévention des IST et à la contraception marque une avancée vers l'égalité territoriale d'accès des jeunes à la santé sexuelle. S'agissant des vaccinations, la mise en place d'un carnet de vaccination électronique pour l'ensemble de la population a été annoncée par la ministre chargée de la santé. Ce carnet de vaccination électronique permettra aux personnes de connaître leur statut vaccinal, mais aussi d'avoir accès aux recommandations vaccinales à jour, personnalisées et contextualisées. Ce carnet constituera une aide à la décision des professionnels de santé, via leur logiciel métier et au cours de la consultation.